Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 11 août 2025 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère :	Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers :	Claude Bélisle
	Pierre-Luc Gaudreau
	Pierre-Luc Payette
	Serge Rivest
	Jean Bourgeois

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025
4. GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 $ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5E RANG

4.2 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT

AJOUTS

4.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2025-497 POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ

4.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-497 POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ

4.5 ENTÉRINER LE CONTRAT À LA FIRME CONSEIL ISOMAX POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 OCTROI DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ASSURER L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2025

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2025-111

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

Ajout :
4.3 Avis de Motion du règlement 2025-497 pour la réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité.
4.4 Dépôt du projet de règlement 2025-497 pour la réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité.
4.5 Entériner le contrat à la firme conseil Isomax pour la conception des plans et la surveillance des travaux pour la réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité.

Retrait :
10.1 Acceptation de la soumission pour assurer l'église et le presbytère pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2025.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-112

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2025-113

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 $ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5E RANG

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 un glissement de terrain est survenu sur la montée du 5e rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable du programme général d'assistance lors des sinistres offert par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon article 1061 du Code municipal, si le règlement d'emprunt a pour but d'éliminer un risque pour la santé et sécurité des personnes ou des travaux de voirie nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, et que le remboursement du règlement est à l'ensemble des contribuables de la Municipalité, le règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux correctifs pour le glissement de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et il est unanimement résolu qu'il est décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
Le conseil est autorisé à procéder à la réparation du glissement de terrain de la montée du 5e rang incluant les coûts directs, les frais de contingences des travaux, les frais de contingents, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée. Lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » lequel, en annexe, fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 545 000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 545 000 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion, présentation et dépôt le	14 juillet 2025
Adoption du règlement par résolution	14 juillet 2025
Avis public tenue de registre le art. 1061 du Code municipal	Sans objet selon
Affiché le : 13 août 2025	
Approbation du Ministre le	
Entrée en vigueur le	
Avis public d'entrée en vigueur le	

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

2025-114 **4.2 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori choisit la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Benoît Grimard représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2025-497 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 275 500 $ POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ

Est donné par monsieur le conseiller Claude Bélisle à l'effet qu'un projet de règlement portant le numéro 2025-497 et intitulé « Règlement 2025-497 décrétant un emprunt de 275 500 $ pour la réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité » sera présenté pour son adoption par

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori lors d'un point ultérieur à la séance du conseil.

2025-115 **4.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-497 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 275 500 $ POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 11 août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection des chemins Manon, des Érables et Prospérité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Et appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et il est unanimement résolu qu'il est décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux de réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité, tel qu'il appert de l'estimation détaillée. Lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 275 500 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 275 500 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion, présentation et dépôt le
Adoption du règlement par résolution
Avis public tenue de registre le
Tenue de registre le
Dépôt du certificat du déroulement du registre le
Approbation du Ministre le
Entrée en vigueur le
Avis public d'entrée en vigueur le

2025-116 **4.5 ENTÉRINER LE CONTRAT À LA FIRME CONSEIL ISOMAX POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES RUES MANON, DES ÉRABLES ET PROSPÉRITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service pour la conception des plans et la surveillance de travaux pour la réfection des rues Manon, des Érables et Prospérité;

CONSIDÉRANT QUE la firme conseil Isomax a déposé une offre de service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Que le conseil municipal de Saint-Liguori entérine l'offre de service la firme d'ingénieur Isomax pour un montant maximum de 39 900$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 16 pour se terminer à 20 h 21.

6. GESTION FINANCIÈRE

2025-117

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

202500583 (I)	JEAN BOURGEOIS	REMB INSCRIPTION CONGRÈS	1 148,60 $
202500584 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	REMB INSCRIPTION CONGRÈS	1 148,60 $
202500585 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	98,00 $
202500586 (I)	TRÉCARRÉ	BOISSON FÊTE NATIONALE 2025	423,51 $
202500587 (I)	CLUB ENTREPÔT 8215	CC ACHAT POUR CANTINE	241,81 $
202500588 (I)	CLUB ENTREPÔT 8215	CC ACHAT FILM DU MOIS	119,55 $
202500589 (I)	MAXI JOLIETTE	CC ACHAT FILM DU MOIS	27,59 $
202500590 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	4 149,11 $
202500591 (I)	MINISTRE DES FINANCES	PERMIS MAPAQ JOURNÉE TRAD	39,00 $
202500592 (I)	CLAUDE BÉLISLE	REMB INSCRIPTION CONGRÈS	1 148,60 $
202500593 (I)	PIERRE-LUC PAYETTE	REMB INSCRIPTION CONGRÈS	1 148,60 $
202500594 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO ET	149,47 $
202500595 (I)	LES CHAPITEAUX 4 SAISONS	LOCATION CHAPITEAUX	1 488,93 $
202500596 (I)	SPDTQ	ATELIERS PERCUSSIONS	735,84 $
202500597 (I)	MAISON DES JEUNES	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	20 000,00 $
202500598 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DÉCHET 6VC TERRAIN	915,13 $
202500599 (I)	DAVID GAUDET ÉLECTRIQUE	CHANGER PANNEAU	4 654,19 $
202500600 (I)	LES SERVICES EXP INC.	GLISSEMENT TERRAIN 5E RANG	584,94 $
202500601 (I)	L'ATELIER MÉCANIQUE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	393,14 $
202500602 (I)	LOCATION125.COM INC.	RÉPARATION ÉQUIPEMENT	4 743,04 $
202500603 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	266,81 $
202500604 (I)	WALMART JOLIETTE	CC ACHAT CARTE CADEAU FÊTE	100,00 $
202500605 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC PERMIS DE RÉUNION	60,50 $
202500606 (I)	PIZZERIA CHEZ MARIE	CC FORMATION LOISIR	44,97 $
202500607 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 $
202500608 (I)	MUN. DE SAINT-CALIXTE	BILLETS JEUX DE LA MRC	70,00 $
202500609 (I)	PIZZERIA CHEZ MARIE	CC FORMATION LOGICIEL	110,46 $
202500610 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	24 042,55 $
202500611 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 220,90 $
202500612 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	436,12 $
202500613 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	967,55 $
202500614 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 087,56 $
202500615 (I)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	116,19 $
202500616 (I)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	119,22 $
202500617 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES	6 880,06 $
202500618 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET AQUEDUC 20 JUIL	359,62 $
202500619 (I)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT	624,11 $
202500620 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	119 024,09 $

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

202500621 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	36,00 $
202500622 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	3 290,61 $
202500623 (I)	CODERRE O. & FILS	ACHAT GARAGE MUNICIPAL	226,00 $
202500624 (I)	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	PIERRE RÉPARATIONS CHEMINS	884,97 $
202500625 (I)	MUN. DE SAINT-JACQUES	INFIRMIÈRE MILIEU RURAL	540,00 $
202500626 (I)	SAINT-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE	15 063,00 $
202500627 (I)	SIGNÉ BEAUSÉJOUR	PAILLIS DE CÈDRE PARC	1 324,26 $
202500628 (I)	SERGE RIVEST	REMB INSCRIPTION CONGRÈS	1 148,60 $
202500629 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	PIÈCES POUR LE RÉSEAU	158,72 $
202500630 (I)	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBRES ENVOI	618,83 $
202500631 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FRAIS IMPRESSION	2 440,38 $
202500632 (I)	JOLIETTE DODGE CHRYSLER	INSPECTION VÉHICULE VOIRIE	236,39 $
202500633 (I)	SÉCURITÉ LANAUDIÈRE INC.	BOTTES ET PANTALON VOIRIE	325,96 $
202500634 (I)	NORDIKEAU INC.	MISE PLACE PLATEFORME	5 789,62 $
202500635 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE TERRAIN	607,08 $
202500636 (I)	EXTERMINATION	EXTERMINATION GUÊPES PARC	431,16 $
202500637 (I)	GROUPE CONSEIL NOVO	AJUS. FRAIS GESTION FONDS	36,57 $
202500638 (I)	CARREFOUR CANIN	RAPPORT INTERVENTIONS	1 157,26 $
202500639 (I)	SPECTRALITÉ SIGNOPLUS	PANNEAUX SIGNALISATION	598,23 $
202500640 (I)	HAMSTER	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE	96,44 $
202500641 (I)	ASSOCIATION CARREFOUR	COMMANDITE JOURNAL	100,00 $
202500642 (I)	2533 4590 QUÉBEC INC.	PRODUITS CHLORE ENTRETIEN	292,39 $
202500643 (I)	TECH-MIX DIVISION BAUVAL	ASPHALTE FROIDE	534,78 $
202500644 (I)	JAGUAR MEDIA INC	ABONNEMENT ANNUEL	362,17 $
202500645 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	REMB. ACHAT	62,06 $
202500646 (I)	SYLVAIN LAVALLÉE ENR.	FAUCHAGE BORD DE CHEMINS	7 132,18 $
202500647 (I)	LES JARDINS GOURMANDS	FLEURS ANNUELLES	2 561,07 $
202500648 (I)	9458-0875 QUÉBEC INC.	APPEL SERVICE POMPE	567,28 $
202500649 (I)	DANIELLE POULIOT	ACHAT CAFÉ BUREAU	40,00 $
202500650 (I)	AUDIO CINÉ FILMS INC.	FILM DU MOIS AU CHALET	436,91 $
202500651 (I)	ATLAS COPCO	ACHAT POUR USINE EAUX	445,89 $
202500652 (I)	ÉMILIE RONDEAU	LOCATION CONTENEUR GARAGE	3 006,74 $
202500653 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO ET	149,47 $
202500654 (I)	VENTILATION SYNERG AIR	NETTOYAGE DES	1 552,16 $
			255 153,03 $
		SALAIRES EMPLOYÉS	57 260,42 $
		SALAIRES ÉLUS	6 905,45 $
		TOTAL DES SALAIRES	64 165,87 $
		GRAND TOTAL	319 318,90 $

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202500583 à 202500654 au montant de 319 318,90 $.

Madame la mairesse demande le vote.

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Aucun rapport.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 juillet 2025.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 31 juillet 2025.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-118

7.1 OCTROI DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de rues;

CONSIDÉRANT la réception des offres de service suivantes plus les taxes applicables :

Proligne	15 473,26 $
JBM Marquage routier inc.	14 533,26 $
Lignes-Fit inc.	13 647,72 $

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat de marquage de rues à l'entreprise Lignes-Fit inc. pour un montant de 13 647,72 $ plus les taxes applicables selon les documents de soumission.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.320.00.521.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 POINT RETIRÉ

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 25 pour se terminer à 20 h 28.

2025-119 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur le conseiller Claude Bélisle par, appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 20 h 29.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghislaine Pomerleau, mairesse